Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E1.A - Prise en charge d’un site, volet sécurité incendie

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ATPS-E1A-U11** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire du site (3 questions) **Page 3**

2. Étude des dégagements et choix des moyens de première intervention (3 questions) **Page 5**

3. Préparation de l’intervention et protocole opératoire (3 questions) **Page 8**

4. Prévention, alarme et conduite à tenir (3 questions) **Page 11**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Sécurité incendie et lutte contre le feu/2026/BP ATPS - Sécurité incendie et lutte contre le feu - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire du site

L'agent de sécurité prépare la prise en charge de la salle municipale des Docks à La Rochelle avant une réunion publique de 120 personnes assises, avec cinq salariés présents. Il doit caractériser l'établissement, calculer l'effectif à retenir et relier les risques du site à leurs conséquences ou à des mesures de prévention.

Classement de l'établissement

Question 1.1. À l'aide du DT 2, indiquez le type d'activité ERP retenu pour cette réunion et déterminez la catégorie de l'établissement. Justifiez votre réponse en citant l'effectif pris en compte et le seuil applicable.

La réunion publique est classée en **ERP de type L**, conformément au tableau du DT 2. L'effectif à retenir comprend le public admis et le personnel présent : 120 personnes du public et 5 salariés, soit 125 personnes. Le seuil de 5e catégorie fourni pour cette étude est un effectif total inférieur ou égal à 200 personnes. L'effectif étant inférieur à ce seuil, l'établissement relève de la **5e catégorie**.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> ERP de type L, 5e catégorie : 125 personnes, pour un seuil de 200 personnes au maximum.

Effectif

Question 1.2. Calculez l'effectif total à prendre en compte pour la réunion. Présentez le calcul et indiquez clairement le nombre de personnes.

Le DT 2 indique que l'effectif retenu comprend le public admis et le personnel présent. On additionne donc les 120 places assises prévues pour le public et les 5 salariés présents : **120 + 5 = 125 personnes**. C'est cet effectif total qu'il faut utiliser pour le classement et pour choisir les exigences de dégagement du dossier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Effectif total à retenir : 120 personnes du public + 5 salariés, soit **125 personnes**.

Analyse des risques

Question 1.3. Relevez quatre risques d'incendie ou facteurs aggravants présents sur le site et associez à chacun une conséquence possible ou une mesure de prévention adaptée. Inscrivez vos réponses dans le DR 1.

Le site comporte des facteurs de risque liés au local électrique, à la scène et à l'accueil du public. Le local électrique est en outre situé dans le dégagement arrière, ce qui peut exposer un cheminement à la fumée. Pour compléter le DR 1, associez à chaque facteur une conséquence possible ou une prévention concrète, sans supposer la présence d'équipements non mentionnés.

Risque ou facteur aggravant	Conséquence possible ou mesure de prévention
Local électrique	Départ de feu ou risque électrique : maintenir fermé au public et signaler toute anomalie.
Scène, zone à risque particulier	Un incident peut menacer les personnes présentes : surveiller la zone et maintenir les accès dégagés.
Réunion accueillant 120 personnes	Évacuation ralentie : garder les circulations et les sorties libres.
Local électrique dans le dégagement arrière	Fumée susceptible d'affecter le cheminement : ne rien entreposer dans le dégagement.

Ces quatre éléments et les mesures associées sont reportés dans les quatre lignes du DR 1.

DR 1 complété : analyse des risques

Risque ou facteur aggravant	Conséquence possible ou mesure de prévention
Local électrique	Feu / risque électrique : garder fermé, signaler toute anomalie.
Scène	Surveiller la zone, maintenir les accès dégagés.
Public nombreux	Évacuation ralentie : laisser circulations et sorties libres.
Local dans le dégagement arrière	Fumée dans le cheminement : aucun entreposage.

✓ RÉPONSE À RETENIR

DR 1 : risques liés au local électrique, à la scène, à l'affluence et au dégagement arrière, avec leurs mesures de prévention.

2. Étude des dégagements et choix des moyens de première intervention

Le candidat vérifie les sorties de la salle à partir du plan coté et des règles d'unités de passage fournies pour l'effectif calculé. Il dimensionne les extincteurs et la signalisation selon les prescriptions propres au site, puis calcule leur coût d'achat.

Dégagements

Question 2.1. Déterminez la largeur utile totale des deux sorties et le nombre total d'UP disponibles. À l'aide du tableau du DT 2, indiquez le nombre minimal de sorties et le nombre minimal d'UP exigés pour l'effectif calculé en question 1.2, puis concluez sur la conformité des dégagements. Inscrivez les résultats dans le DR 2.

Élément	Calcul ou valeur	Conclusion
Sortie A	1,40 m = 2 UP	Disponible
Sortie B	0,90 m = 1 UP	Disponible
Largeur utile totale	1,40 + 0,90 = 2,30 m	Disponible
UP disponibles	2 + 1 = 3 UP	Minimum atteint
Minimum requis pour 125 personnes	2 sorties ; 3 UP	Exigences respectées

L'effectif retenu est de 125 personnes : 120 personnes du public et 5 salariés. Le DT 2 exige alors 2 sorties et 3 UP. Les deux sorties sont dégagées et donnent directement sur l'extérieur : les dégagements décrits sont conformes aux prescriptions fournies.

DR 2 complété : dégagements

Calcul et diagnostic des dégagements

Élément	Calcul ou valeur	Conclusion
Largeur utile de la sortie A	1,40 m = 2 UP	
Largeur utile de la sortie B	0,90 m = 1 UP	
Largeur utile totale	2,30 m	
Nombre total d'UP disponibles	3 UP	
Nombre minimal de sorties requis	2 sorties	
Nombre minimal d'UP requis	3 UP	
Diagnostic de conformité	Conforme	

Moyens de première intervention et coût

✓ RÉPONSE À RETENIR

2 sorties, 2,30 m utiles et 3 UP disponibles pour 3 UP exigées : dégagements conformes.

Extincteurs

Question 2.2. Pour la salle principale de 216 m², calculez le nombre d'extincteurs à eau avec additif de 6 L à prévoir, à raison d'un appareil par tranche de 200 m² entamée. Ajoutez un extincteur CO_2 pour le risque électrique et indiquez le nombre total d'extincteurs portatifs.

Le cahier des charges impose un extincteur à eau avec additif de 6 L par tranche de 200 m² entamée. Pour 216 m², le quotient est 1,08 : il faut donc couvrir deux tranches. Le local électrique nécessite en plus un extincteur CO_2 dédié. Le total comprend les deux appareils à eau et cet appareil CO_2.

DR 2 complété : quantités d'extincteurs

Moyens de première intervention et coût

Équipement	Quantité	Prix unitaire	Coût
Extincteur à eau avec additif de 6 L	2	108 €	.....
Extincteur CO_2	.....	89 €	.....
Panneau de signalisation	1	7 €	.....
Total	3	.....	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

2 extincteurs à eau de 6 L et 1 extincteur CO_2, soit 3 extincteurs portatifs.

Coût des équipements

Question 2.3. Calculez le coût d'achat des moyens et de la signalisation à installer, en utilisant les prix unitaires de 108 € par extincteur à eau de 6 L, 89 € par extincteur CO_2 et 7 € par panneau. Prévoyez un panneau par extincteur, présentez le calcul et indiquez le coût total en euros.

Équipement	Quantité	Prix unitaire	Coût
Extincteur à eau avec additif de 6 L	2	108 €	216 €
Extincteur CO_2	1	89 €	89 €
Panneau de signalisation	3	7 €	21 €
Total	6 équipements		326 €

Le nombre de panneaux est égal au nombre d'extincteurs, soit trois. Le coût total correspond à la somme des trois postes d'achat.

DR 2 complété : quantités et coûts

Moyens de première intervention et coût

Équipement	Quantité	Prix unitaire	Coût
Extincteur à eau avec additif de 6 L	2	108 €	216 €
Extincteur CO_2	1	89 €	89 €
Panneau de signalisation	3	7 €	21 €
Total	6		326 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût total des extincteurs et de la signalisation : 326 €.

3. Préparation de l’intervention et protocole opératoire

Avant l’accueil du public, l’agent réalise les vérifications visuelles et documentaires concernant les dégagements, les moyens portatifs et les informations d’alerte. Il trace la prise en charge sans effectuer d’intervention technique réservée à une personne habilitée.

Protocole avant ouverture

Question 3.1. Complétez dans le DR 1 le protocole de préparation avant ouverture, dans un ordre cohérent. Pour chaque étape, formulez un contrôle concret et un résultat attendu, en vous limitant aux opérations relevant de l’agent de sécurité.

Respecter l’ordre prévu au sujet : dégager les cheminements, contrôler les moyens portatifs, vérifier les consignes et informations d’alerte, puis tracer la prise en charge. Les vérifications restent visuelles ou documentaires. L’agent signale toute anomalie au responsable et la consigne. Il ne démonte pas les extincteurs et n’intervient pas techniquement sur le système de sécurité incendie sans autorisation et compétence.

Étape	Contrôle ou action	Résultat attendu
1	Parcourir les circulations et vérifier les sorties.	Cheminements dégagés, sorties accessibles et identifiables.
2	Vérifier visuellement les extincteurs à leur emplacement.	Présents, accessibles, en état apparent et identifiés.
3	Repérer les consignes et vérifier les informations d’alerte.	Informations disponibles et compréhensibles par l’équipe.
4	Inscrire la prise en charge dans la main courante.	Contrôles, anomalies, mesures et personnes avisées consignés.

DR 1 complété : protocole avant ouverture

Étape	Contrôle ou action	Résultat attendu
1	Parcourir les circulations et les sorties	Dégagées, accessibles et repérées
2	Contrôler les extincteurs sur place	Présents, accessibles, en état apparent
3	Repérer consignes et informations d’alerte	Disponibles et comprises par l’équipe
4	Tracer les contrôles et la prise en charge	Anomalies, mesures et personnes avisées notées

✓ RÉPONSE À RETENIR

Cheminements, extincteurs et consignes vérifiés, puis prise en charge tracée. Toute anomalie est signalée au responsable et consignée.

Contrôle d’un extincteur

Question 3.2. Pour un extincteur portatif, indiquez quatre points de contrôle visuel ou documentaire à vérifier avant l’ouverture au public. Précisez le résultat attendu pour chacun.

Le contrôle de l’extincteur est visuel et documentaire : l’agent ne le démonte pas. Vérifier les points suivants avant l’ouverture au public :

- **Présence et emplacement :** extincteur présent au lieu prévu.
- **Accessibilité :** équipement visible, accessible et non masqué.
- **État apparent :** corps et flexible sans détérioration visible.
- **Sécurité et suivi :** goupille et scellé présents, étiquette lisible et date de vérification indiquée sur l’appareil ou son étiquette de suivi.

En cas d’anomalie, la signaler au responsable et l’inscrire dans la main courante. Demander le remplacement ou la vérification par une personne compétente.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Extincteur présent et accessible, en bon état apparent, avec goupille et scellé présents, étiquette lisible et date de vérification indiquée.

Main courante

Question 3.3. Indiquez les informations essentielles à inscrire dans la main courante après la prise en charge du site. Donnez au moins quatre éléments.

La main courante permet de retrouver qui a effectué la prise en charge, à quel moment et avec quelles constatations. Après les vérifications, inscrire les informations suivantes, en restant factuel :

1. Date et heure de la prise en charge.
2. Identité de l’agent.
3. Vérifications réalisées et anomalies observées.
4. Mesures prises et personnes avisées.

Indiquer les suites données à chaque anomalie afin d’assurer le suivi de la prise en charge.

DR 1 complété : traçabilité de la prise en charge

Information à consigner	Réponse
Date et heure de la prise en charge	Date et heure
Identité de l'agent	Nom de l'agent
Vérifications effectuées et anomalies	Contrôles réalisés, anomalies constatées
Mesures prises et personnes avisées	Mesures prises, personnes avisées

✓ RÉPONSE À RETENIR

Date et heure, identité de l'agent, vérifications et anomalies, mesures prises, personnes avisées et suites données.

4. Prévention, alarme et conduite à tenir

Pendant la réunion, un agent découvre une odeur de brûlé et un début de fumée près du local électrique, alors que des personnes se trouvent dans la salle et sur la scène. Il doit donner l'alerte, protéger les personnes et organiser l'évacuation sans s'exposer ni intervenir au-delà de ses capacités.

Actions immédiates

Question 4.1. Décrivez dans l'ordre les actions immédiates de l'agent qui découvre le départ de feu. Précisez l'alerte, la protection des personnes, le recours aux secours et la condition dans laquelle une tentative d'extinction peut être envisagée. Complétez le DR 2.

1. Déclencher l'alarme selon les consignes du site et appeler les secours au 18 ou au 112.
2. Faire évacuer la salle et la scène vers l'extérieur par les cheminements dégagés, puis empêcher tout retour.
3. Indiquer aux secours l'adresse, la localisation du feu, la présence du public, l'état de l'évacuation et le risque électrique.
4. Une tentative d'extinction n'est envisageable que si le feu est naissant, l'agent formé, l'extincteur adapté et une voie de repli assurée. L'alerte et la protection des personnes restent prioritaires.

DR 2 complété : conduite à tenir

Élément à préciser	Réponse du candidat
Alerte et transmission de l'information	Alarme, 18/112
Mise en sécurité du public	Évacuer, pas de retour
Moyen de première intervention envisageable et condition d'utilisation	Feu naissant, agent formé,
Informations à communiquer aux secours	Adresse, feu/localisation, public, évacuation, risque électrique

✓ RÉPONSE À RETENIR

Déclencher l'alarme, appeler le 18 ou le 112, évacuer et transmettre les informations utiles. N'intervenir que si toutes les conditions de sécurité sont réunies.

Extincteur adapté au risque électrique

Question 4.2. Choisissez le type d'extincteur adapté au risque électrique du local et indiquez deux précautions à respecter avant toute utilisation. Justifiez le choix à l'aide des DT 2 et DT 3.

L'extincteur au **CO_2** est adapté au local électrique : le DT 2 le prévoit pour un équipement sous tension, selon les indications de l'appareil. Avant l'utilisation, éviter l'exposition au jet et au froid. Garder une voie de repli libre et ne pas s'exposer au danger. Si le feu ne peut pas être attaqué sans risque, se retirer et laisser intervenir les secours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Extincteur CO_2 : éviter le jet et le froid, et conserver une voie de repli libre.

Évacuation

Question 4.3. Indiquez trois mesures permettant de limiter les risques pendant l'évacuation et de vérifier que le public et le personnel ont été mis en sécurité. Précisez comment éviter le retour dans les locaux.

Guider calmement le public et le personnel vers l'extérieur par les cheminements dégagés, sans les diriger vers une zone enfumée. Répartir les agents pour orienter les personnes depuis la salle et la scène. Au point de rassemblement, vérifier la présence du public et du personnel et signaler aux secours toute personne manquante. Interdire le retour dans les locaux et maintenir cette interdiction jusqu'à l'autorisation des secours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Guider l'évacuation, vérifier les personnes au rassemblement et interdire le retour jusqu'à l'autorisation des secours.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2026, code 26-BP-ATPS-E1A-U11, dure 3 heures et vaut coefficient 4. Elle étudie la prise en charge incendie d'une salle municipale avant une réunion publique. Elle évalue le classement ERP, l'analyse des risques, le contrôle des dégagements et extincteurs, la traçabilité ainsi que l'alerte et l'évacuation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'effectif retenu comprend le public admis et le personnel présent.
- Le dossier associe 1 UP à 0,90 m et 2 UP à 1,40 m de largeur utile.
- La salle nécessite un extincteur à eau avec additif de 6 L par tranche de 200 m² entamée.
- Une extinction est envisageable seulement pour un feu naissant, avec agent formé, extincteur adapté et voie de repli assurée.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les données du cahier des charges des repères réglementaires fournis dans le dossier.
- Présenter les calculs avec leurs unités et justifier les conclusions à partir des DT.
- Pour une tranche de surface entamée, ne pas arrondir le nombre d'appareils à l'entier inférieur.
- En cas d'incendie, faire passer l'alerte et la mise en sécurité des personnes avant toute tentative d'extinction.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer l'effectif à retenir pour classer la salle ?

Additionnez les personnes admises dans le public et le personnel présent, selon le DT 2. Comparez cet effectif au seuil fourni pour le cas étudié afin de déterminer la catégorie de l'établissement.

Q : Comment convertir la largeur des sorties en unités de passage ?

Appliquez les correspondances du sujet : 0,90 m vaut 1 UP et 1,40 m vaut 2 UP. Comparez le total disponible au nombre minimal d'UP exigé pour la tranche d'effectif concernée.

Q : Comment organiser le temps pendant cette épreuve ?

L'épreuve dure 3 heures et comporte quatre parties de 5 points chacune. Répartissez le temps entre les parties, gardez du temps pour les calculs et les documents réponses, puis vérifiez unités, justifications et complétude.

Q : Quelles conditions le sujet impose-t-il avant une tentative d'extinction ?

Le départ de feu doit être naissant, l'agent formé, l'extincteur adapté et une voie de repli assurée. L'agent ne doit pas s'exposer au danger; l'alerte et la mise en sécurité restent prioritaires.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Sécurité incendie et lutte contre le feu/2026/BP ATPS - Sécurité incendie et lutte contre le feu - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.